



DASES

CHSCT du 7 mars 2016



Définition d'un CHSCT

Les **Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail** ont remplacé depuis les élections du 4 décembre 2014, les CHS, comités d'hygiène et de sécurité.

Composition: Ils sont constitués de représentants-es de la Ville/Département et de représentants-es du personnel ; ils sont désignés par les organisations syndicales en fonction des résultats des votes au CT (Comité technique) de direction (la direction concernée) et au CT central.

Objectif: Faire avancer, améliorer les Conditions de travail (CT) des agents, veiller à leur protection et sécurité (physique et mentale)

Cf. règlement intérieur

1. Élection du secrétaire de CHSCT

Renouvellement du secrétaire du CHSCT dont le rôle est de faire l'interface entre les O.S. et l'Administration pour établir conjointement un O.J. concernant la vie professionnelle de la DASES et la place de chacun dans cette Direction. M. Abdel Hamid ZAHZOUH CGT a été élu pour un an...

2. Approbation du PV

La **CFDT** a approuvé le procès-verbal.

3. Organisation des services

3.1 Évolution des implantations immobilières : Nous n'avons pas encore reçu de l'Administration le programme précis des futurs déménagements liés aux réorganisations de services et/ou à l'attribution de nouveaux locaux.

La **CFDT** vous tiendra informés, suite à la séance du 17 mars prochain, prévue sur ce sujet.

3.2 Projet d'évolution au Pôle Santé Goutte d'Or (PSGO) : la **CFDT** s'est abstenue malgré un projet cohérent et intéressant pour différentes raisons :

Aujourd'hui, les conditions de travail restent difficiles compte tenu

De postes de SMS vacants depuis au moins deux ans,

Un recrutement sur concours de SMS qui n'aurait pas lieu avant 2017,

Une valorisation (NBI par ex.) demandée pour ces postes par l'ensemble des syndicats et toujours sans suite ;

L'expérience malheureuse du précédent coordinateur oblige la **CFDT** à insister sur l'importance de donner à la nouvelle responsable du PSGO toute autonomie pour exercer sa mission.

3.3 Projet de rapprochement du Service des prestations (S.P.) et du Bureau des aides sociales à l'autonomie (BASA) :

en un nouveau service : Service des aides sociales à l'autonomie (SASA), sur un même site : Mazas.

La **CFDT** a voté pour ce projet pour les raisons suivantes :

- Préparation largement en amont avec les personnels et les O.S., -cependant, la CFDT aurait souhaité recevoir le compte rendu du Cabinet OBEA,

- Cohérence du regroupement, cohésion d'équipe

4. Hygiène et sécurité au travail

4.1 L'Administration informe les O.S. des visites par les membres du CHSCT réalisées en 2015 et de celles à venir en 2016

Réalisées : SSDP 14, locaux des EPI Moisant (75015), Flandre (75019) et Minimes (75003) ;

En prévision (!) et suite à la visite du SSDP 14, voici quelques exemples d'améliorations constatées : pose d'antidérapants sur les marches de l'escalier, chauffage rénové (radiateurs changés), réparation du système d'alarme dans les boxes de réception en cours etc...

Prévues : CMS Belleville (avril) ; SAFD Auxerre (juin) ; Mazas secteur ASE (novembre)

Concernant de nouvelles visites, nous vous invitons à nous contacter dans cet objectif de signaler et tester les situations/conditions de travail que vous voudriez voir changées et améliorées.

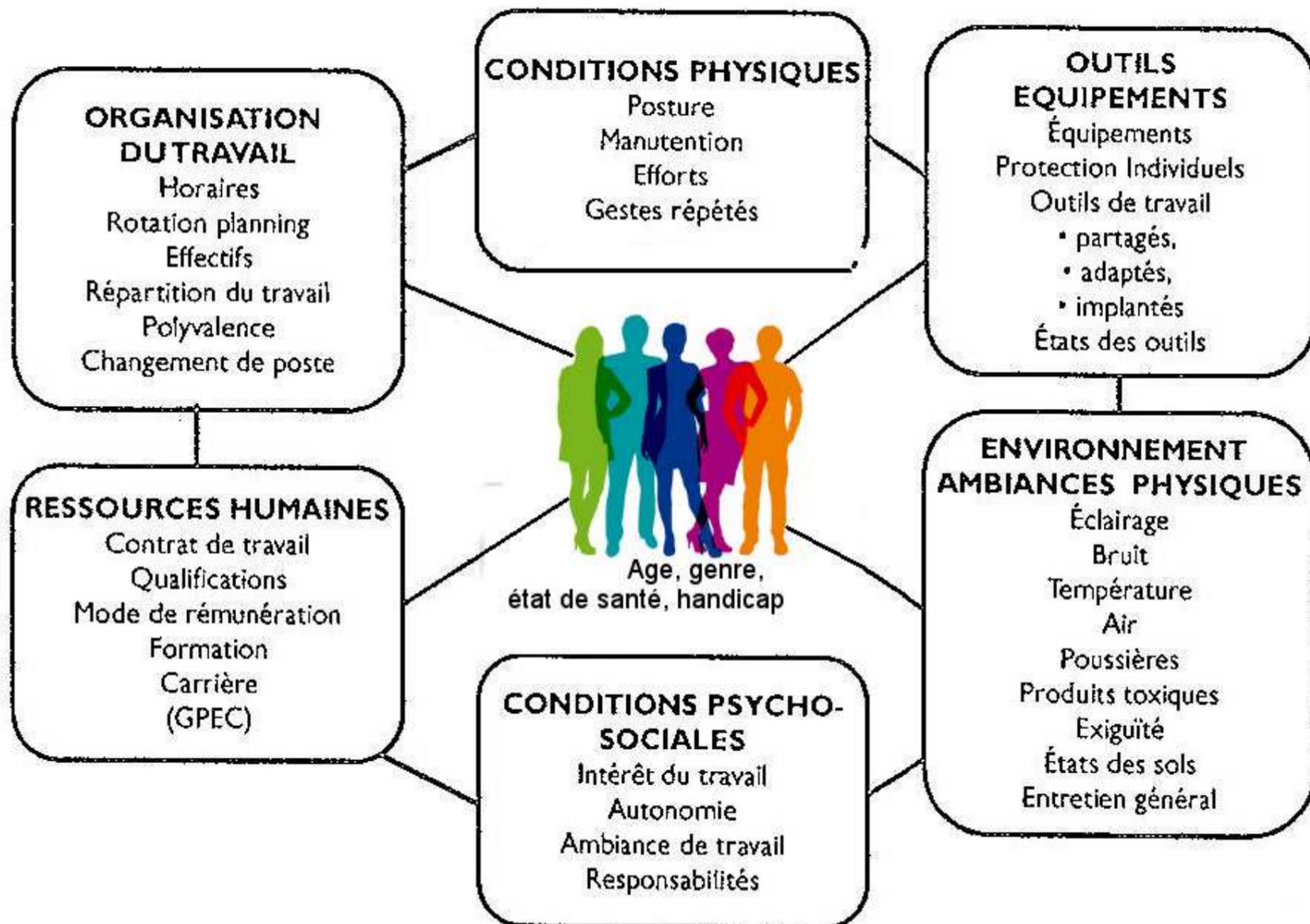
4.2 Point d'étape sur la démarche de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) :

Vous avez répondu à 39,41% au questionnaire envoyé par l'Administration concernant vos conditions de travail ; l'Administration s'engage aujourd'hui à faire un retour à tous les agents à partir du mois de juin et à en faire une analyse avec les O.S. à des fins de préconisations.

Nous mettons l'accent aujourd'hui, outre l'inspection des qualités bâtementaires (hygiène, sécurité, éclairage, ambiance thermique etc...) sur les C.T. (le champ des conditions de travail tel que décrit dans le tableau ci-dessous.

En outre, la Direction met en place un comité technique pluridisciplinaire de suivi composé des sous directeurs et animé par le BPRP (Bureau de la Prévention des risques psychosociaux) auquel pourront être associés les services de médecine préventive et de souffrance au travail ; il serait amené à se réunir 2 à 3 fois par an. Les O.S. ont demandé à en faire partie.

CHAMP DES CONDITIONS DE TRAVAIL



À suivre...